

**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD****COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI****SEANCE DU VINGT QUATRE JUIN DEUX MILLE VINGT QUATRE****DELIBERATION N°DCC2024-074****Nombre de membres :**Afférents au conseil communautaire : **24**En exercice : **24**Qui ont pris part à la délibération : **15**Absents : **9**Pouvoir : **0**Pour : **15**Contre : **0**

Abstentions :

Date de la convocation : **14 Juin 2024**Date d'affichage : **25 Juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin, à dix-sept heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Celavu Prunelli, s'est réuni sous la présidence de M. Noël Dominique LIVRELLI, en son siège.

Etaient présents : Noël Dominique LIVRELLI, Pierre François BELLINI, Félix BRUSCHI, François CHIARASINI, Roselyne FOLACCI, Madeleine GUGLIELMI, Achille MARTINETTI, Jean-Baptiste MAZZACAMI, Paul MAZZACAMI, Jean-Jacques MURACCIOLI, Patrick NANNI, Marie-France ORSONI, Antoine OTTAVI, Antoine PELLEGRINETTI, Dominique VINCENTI.

Etaient absents : Corinne DIANI, Gabrielle FOLACCI, Ange-Marie GAMBARELLI, Catherine MAZZACAMI, Monique CHIOCCA, Jean-Baptiste GIFFON, Jean-Luc GIOCANTI, Thérèse MALU, Pierre POLI.

Secrétaire de séance élue : Madeleine GUGLIELMI

OBJET : DECISION MODIFICATIVE 1-2024 – BUDGET PRINCIPAL 67 000.

Le Président, informe les membres du conseil communautaire qu'il a procédé, conformément au RBF, à un mouvement de crédits comme indiqué ci-dessous et demande au conseil communautaire d'acter cette décision.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré :

-DECIDE de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2024

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
65 / 6541 / 020	Créances admises en non-valeur		1 000,00
67 / 673 / 01	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00	
011 / 61351 / 7212	Matériel roulant (locations mobilières)		18 000,00
023 / 023 / 01	Virement à la section d'investissement	18 000,00	
21 / 21838 / 2317 / 020	Autre matériel informatique (installation de GPS sur le parc automobile VL et PL - ajustement)	18 000,00	
Total		37 000,00	19 000,00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
021 / 021 / OPFI / 01	Virement de la section de fonctionnement	18 000,00	
Total		18 000,00	0,00

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2024

Publication : 25/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance

Madeleine GUGLIELMI

Le Président

Noël-Dominique LIVRELLI



La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Communauté de Communes Celavu-Prunelli.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr